

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 29 janvier 1969)

En plus des 68 membres réélus le 30 octobre 1968, le Conseil fédéral a nommé, en qualité de membres extraordinaires des *sections de recours du bureau fédéral de la propriété intellectuelle* pour la période administrative 1969-1972:

1. Membres de la II^e section (technique de la mesure du temps):

- MM. Béguelin René, ing.-techn. ETS, professeur au technicum cantonal de Bienne, Bienne;
 Huguenin Pierre Louis, professeur à l'université de Neuchâtel, Bôle;
 Pellaton Jean-Daniel, ing. horlog. dipl., professeur au technicum cantonal de Bienne, La Neuveville;
 Schoepflin Paul, ancien ing. en chef de la maison Landis & Gyr S.A., à Zoug, Zoug;
 Steinmann Pierre, ing. dipl EPF, directeur général de l'école technique supérieure du canton de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds;
 Straumann Hans, ing. horlog. dipl., directeur de l'école d'horlogerie de Soleure, Soleure.

1. Membre des I^{re} et II^e sections (spécialiste du droit des brevets avec formation technique):

- M. Muggli Willi, physicien dipl. EPF, chef de section I au bureau fédéral de la propriété intellectuelle, Berne.

(Du 12 février 1969)

Le Conseil fédéral a ratifié l'octroi d'une concession pour l'établissement d'un gazoduc de la frontière près de Thayngen à l'usine à gaz de Schlieren. Cette conduite est destinée au transport de gaz naturel en provenance de la région de Pfullendorf (Bavière). Le droit fédéral d'expropriation a été accordé au concessionnaire (Communauté du gaz de la Suisse orientale S.A.) pour l'acquisition des droits nécessaires à l'établissement et à l'exploitation des installations.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1969
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	08
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.02.1969
Date	
Data	
Seite	263-263
Page	
Pagina	
Ref. No	10 099 056

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.